



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 28
Voix favorables : 28
Voix défavorables :

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 14 mai 2019

Délibération
n° CFVU 2019 - 17

portant avis sur le renouvellement de l'accord de coopération de double-diplôme entre l'Université Toulouse 1
Capitole (European School of Law) et l'Università degli studi di Milano

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au renouvellement et à la modification de l'accord de coopération de double diplôme entre l'Université Toulouse 1 Capitole (European School of Law) et l'Università degli studi di Milano, menant à la délivrance de la *Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza* par UNIMI et d'un Master 2 de Droit par UT1, annexé à la présente délibération.

La Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire,



Corinne MASCALA

ANNEXE



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI MILANO



**ACCORD DE COOPERATION
POUR LA MISE EN PLACE D'UN DOUBLE DIPLOME FRANCO-ITALIEN**

ENTRE

L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

(ci-après désignée UT1)

2 rue du Doyen Gabriel-Marty, 31042 Toulouse Cedex 9, France

N° SIRET : 193 113 826 00013, N° APE : 8542Z

Représentée par sa Présidente, Mme le Professeur Corinne Mascala

ET

L'UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI MILANO

(ci-après désignée UNIMI)

Via Carlo Parea, 4, 20138 Milano MI, Italie

Représentée par son Recteur, M. le Professeur Elio Franzini

Vu le Code français de l'Education,
Vu les décrets ministériels italiens DM 509/99 et DM 270/2004

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Afin de contribuer à la diffusion des connaissances et de la culture, l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1) et l'Università degli Studi di Milano (UNIMI) souhaitent établir une relation de coopération académique à travers la mise en place d'actions et de programmes dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation.

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

UT1 et UNIMI manifestent leur volonté de soutenir la mobilité de leurs étudiants et de leur donner la possibilité de bénéficier d'une formation riche et complémentaire répondant aux standards académiques italiens et français, et d'obtenir un double diplôme, italien et français.

Ainsi, par la présente convention de partenariat, UT1 et UNIMI confirment leur volonté d'offrir un double diplôme comportant une formation en cinq ans pour les étudiants italiens et français, et qui mènera à la délivrance de la Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza par UNIMI et d'un Master 2 de Droit par UT1.

ANNEXE

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités d'organisation de la formation dans chacun des établissements, ainsi que les responsabilités incombant à chacune des Parties.

Elle est notamment accompagnée de quatre annexes, qui font partie intégrante de la présente convention.

Article 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

2.1 Engagements de UT1

UT1 s'engage à garantir que le diplôme de Master qu'elle délivre aux étudiants inscrits dans le programme de double diplôme soit identique au diplôme de Master délivré aux étudiants qui suivent la formation à UT1.

2.2 Engagements d'UNIMI

UNIMI s'engage à garantir que le diplôme de Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza qu'elle délivre aux étudiants inscrits dans le programme de double diplôme soit identique au diplôme de Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza délivré aux étudiants qui suivent la formation à UNIMI.

2.3 Engagements réciproques

Chaque université s'engage à mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains nécessaires au bon fonctionnement de la formation.

Chacune des universités assure la logistique et les cours nécessaires à la réalisation du programme de son diplôme.

Article 3 - DÉNOMINATION DE LA FORMATION ET DU DIPLOME DÉLIVRÉ

La formation délivrée par UT1 est un Master en Droit et se déroule sur deux années, après l'obtention d'une Licence en Droit (trois ans).

Le diplôme délivré à l'issue de cette formation est un diplôme national, accrédité par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur le 23 mai 2016: « Master Domaine Droit, économie, gestion ».

La formation délivrée par l'Università degli Studi di Milano est intitulée « Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza » et se déroule sur cinq années.

Le diplôme délivré à l'issue de cette formation est un diplôme national, accrédité par le MIUR – Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca, le 15 juin 2016, décret n° 0000410.

ANNEXE

Article 4 - MODALITÉS PRATIQUES DE LA FORMATION

4.1 Organisation de la formation

Les programmes pédagogiques des formations sont détaillés aux annexes 1 et 4 de la présente convention.

4.2 Nombre d'étudiants

Chacune des universités acceptera au maximum cinq (5) étudiants en provenance de l'université partenaire.

Chacune des universités aura pour objectif le maintien de la réciprocité du nombre d'étudiants échangés chaque année.

4.3 Schéma de mobilité des étudiants

Les étudiants ne peuvent participer au programme qu'à compter de leur inscription administrative dans la formation, inscription qui a lieu conformément aux calendriers fixés dans les universités partenaires.

Les étudiants d'UT1 sélectionnés pour le double diplôme effectuent les deux premières années (Licence 1 et 2) dans leur Université d'origine. Durant les troisième et quatrième années, ils effectuent une mobilité à UNIMI. Enfin, la cinquième année (Master 2) se fera à UT1.

Le mémoire de fin d'études sera rédigé dans au moins une des deux langues et sera supervisé par un enseignant d'UT1 et un enseignant d'UNIMI. Les étudiants devront rédiger une synthèse du mémoire dans la langue qui n'a pas été utilisée pour la rédaction de ce dernier. La soutenance, qui a lieu à la fin de la cinquième année du cursus (M2) sera faite en français à UT1, éventuellement en présence d'un enseignant d'UNIMI.

La soutenance ne pourra se faire qu'avec l'approbation des deux enseignants référents ayant codirigé le mémoire. Ces enseignants, appartenant respectivement à UT1 et à UNIMI, seront tenus d'adresser à UNIMI et à UT1 leur évaluation ainsi qu'un rapport motivé.

Les étudiants d'UNIMI sélectionnés pour le double diplôme effectuent les trois premières années de la Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza à UNIMI. Ils effectuent la quatrième année (Master 1) et la cinquième année (Master 2) à UT1.

Le mémoire de fin d'études sera rédigé dans au moins une des deux langues et sera supervisé par un enseignant d'UNIMI et un enseignant d'UT1. Les étudiants devront rédiger une synthèse du mémoire dans la langue qui n'a pas été utilisée pour la rédaction de ce dernier. La soutenance, qui a lieu à la fin de la cinquième année du cursus sera faite en français à UT1 pour les étudiants d'UNIMI, éventuellement en présence d'un enseignant d'UNIMI.

ANNEXE

La soutenance ne pourra se faire qu'avec l'approbation des deux enseignants ayant codirigé le mémoire. Ces enseignants, appartenant respectivement à UT1 et à UNIMI, seront tenus d'adresser à UNIMI et à UT1 leur évaluation ainsi qu'un rapport motivé.

4.4 Missions enseignantes

Les missions enseignantes effectuées dans le cadre du fonctionnement du programme sont prises en charge par l'établissement d'origine des personnels, via le programme Erasmus+, selon les ressources disponibles.

La charge de service constituée par ces missions ne peut être intégrée au service statutairement dû des personnels concernés, sauf cas particulier.

Article 5 - RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES

5.1 Responsabilités pédagogiques communes

Chaque université s'engage à informer son partenaire par écrit de tout changement de programme et/ou de libellé du diplôme concerné dans les meilleurs délais.

UT1 désigne un responsable pédagogique chargé du bon déroulement du double diplôme, qui est responsable, avec le Comité de Direction de la Faculté de Droit à UNIMI, de :

- la mise en œuvre du volet pédagogique (conditions et modalités de sélection et d'évaluation des étudiants, constitution des jurys, délivrance du diplôme),
- l'organisation matérielle nécessaire au bon déroulement de la formation,
- des échanges entre les enseignants de son établissement et de l'établissement partenaire
- du recensement, le cas échéant, d'éventuelles difficultés qu'il portera à la connaissance des structures compétentes au sein de son établissement.

Le coordinateur pédagogique du programme à UT1 est :

Nicoletta Perlo

nicoletta.perlo@ut-capitole.fr

Le Président du Comité de Direction à UNIMI est :

Nerina Boschiero

nerina.boschiero@unimi.it

Chaque institution communiquera les informations pédagogiques nécessaires à l'université partenaire: descriptions des cours, prérequis, dates, lieux et calendrier des enseignements, système de notation.

Chaque université s'assure que ses étudiants sélectionnés pour participer au programme de double diplôme remplissent les conditions légales d'entrée et de séjour dans l'établissement partenaire.

ANNEXE

5.2 Responsabilités pédagogiques d'UT1

Le programme, tel que détaillé à l'annexe 3, les contenus, méthodes et évaluations des enseignements délivrés par UT1 sont établis exclusivement par UT1, en conformité avec les textes en vigueur régissant les conditions de délivrance des diplômes nationaux français.

Ainsi, l'ensemble des enseignements et des contrôles de connaissances du diplôme d'UT1 est placé sous la responsabilité d'UT1.

5.3 Responsabilités pédagogiques d'UNIMI

Le programme, tel que détaillé à l'annexe 3, les contenus, méthodes et évaluations des enseignements délivrés par UNIMI sont établis exclusivement par UNIMI, en conformité avec les textes en vigueur régissant les conditions de délivrance des diplômes nationaux italiens.

Ainsi, l'ensemble des enseignements et des contrôles de connaissances du diplôme d'UNIMI est placé sous la responsabilité d'UNIMI.

Article 6 - SÉLECTION DES ÉTUDIANTS

Les modalités de sélection de chaque institution doivent permettre de s'assurer des capacités et aptitudes des candidats à évoluer et à réussir dans un contexte universitaire international.

6.1 Conditions d'accès au double diplôme

Les responsables du parcours examinent les dossiers déposés auprès de leurs universités respectives, selon les procédures établies au sein de leurs propres institutions. Les modalités et les conditions selon lesquelles les candidats sont retenus en vue de leur intégration dans ce programme sont celles qui sont fixées au sein de l'Université d'origine, et sont préalablement communiquées à l'université partenaire.

Le séjour à l'étranger ne peut commencer pour les étudiants français qu'après la validation des deux premières années d'études de droit et pour les étudiants italiens qu'après la validation des trois premières années d'étude de droit. En particulier, les étudiants italiens, pour intégrer le programme, doivent avoir réussi toutes les matières de troisième année de l'Université de Milan.

Chaque étudiant doit présenter à l'université d'accueil une preuve de validation (*Transcript of Records*). L'excellence de leur(s) niveau(x) de langue écrite / parlée devra être vérifiée par leur université d'origine.

Chacune des universités transmet la liste des étudiants qu'elle a sélectionnés pour le double diplôme avant le 30 avril précédant la rentrée universitaire.

ANNEXE

6.2 Inscription des étudiants

Les étudiants bénéficiant de la formation objet de la présente convention doivent s'inscrire et acquitter les droits d'inscription en vigueur dans leur établissement d'origine.

Les étudiants d'UT1 seront également inscrits pendant leur séjour à l'étranger dans l'université d'accueil, avec exonération des droits d'inscription. Ils sont dispensés des cours à l'UT1 pendant la durée de leur mobilité.

Les étudiants d'UNIMI seront également inscrits pendant leur séjour à l'étranger dans l'université d'accueil, avec exonération des droits d'inscription. Ils sont dispensés des cours à UNIMI pendant la durée de leur mobilité.

La liste des documents nécessaires à l'inscription dans chaque établissement figure sur le site internet de chacun des établissements.

Les étudiants d'UNIMI et d'UT1 s'assureront dans leur pays d'origine du maintien et de la continuité de leurs droits relatifs à la couverture sociale durant leur période de mobilité. Ils s'engagent à être garantis au titre de la responsabilité civile et à souscrire un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique, ...) ainsi qu'un contrat d'assurance « individuel accident ».

Les frais de voyage, de logement, les dépenses de la vie courante même pendant la durée de leur séjour à l'étranger, les frais de délivrance du diplôme final sont à la charge de l'étudiant.

Article 7 - DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Les étudiants sont évalués chaque année par les deux institutions dans lesquelles ils suivent la formation.

Pour obtenir les deux diplômes l'étudiant devra totaliser à la fin de son parcours, Licence de trois ans et Master de deux ans à UT1 et Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza de 5 ans à UNIMI, trois cent (300) ECTS.

Tous les étudiants ayant réussi leur cursus recevront le diplôme terminal délivré au sortir de la 5^{ème} année par leur Université d'origine et l'Université partenaire (Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza + Master 2 Droit).

En cas d'échec en cours de formation, l'étudiant devra quitter le programme, sauf circonstances exceptionnelles qui seront appréciées par le responsable pédagogique.

7.1 Etudiants d'UNIMI

UT1 délivrera le Master 2 Droit aux étudiants de Milan :

- ayant validé leurs trois premières années à UNIMI par reconnaissance d'études ;
- ayant validé avec succès le Master 1 à UT1 ;

ANNEXE

- ayant validé avec succès le Master 2 à UT1.

Afin de délivrer le diplôme italien aux étudiants de Milan, UNIMI se conformera à la législation nationale italienne. Pour obtenir la Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza de UNIMI les étudiants italiens devront avoir validé chaque examen avec une note au moins égale à 10/20 en France et à 18/30 en Italie.

7.2 Etudiants d'UT1

UNIMI délivrera la Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza aux étudiants d'UT1:

- ayant validé leurs deux premières années à UT1 par reconnaissance d'études ;
- ayant validé toutes les matières de la troisième et de la quatrième année à UNIMI avec une note au moins égale à 18/30 ;
- ayant validé toutes les matières de la cinquième année à UT1 avec une note au moins égale à 10/20 en France, par reconnaissance d'études.

Afin de délivrer le diplôme français aux étudiants de Toulouse, UT1 appliquera son propre système de validation des semestres.

7.3 Contrôle des Connaissances

Pour UT1, l'évaluation est soumise à la délibération de la Commission de la Formation et de la vie universitaire relative au régime des études et de contrôle des connaissances de la formation concernée, et par la charte des Examens.

Ainsi, toute tentative de fraude ou fraude commise à l'occasion d'un examen, d'un concours ou d'un contrôle continu doit faire l'objet d'une saisine de la section disciplinaire compétente d'UT1, conformément au droit français. L'éventuel recours à un interprète sera à la charge de l'étudiant concerné.

Pour UNIMI, l'évaluation est soumise au Regolamento didattico d'Ateneo, et aux dispositions du Comité de Direction de la Faculté de Droit.

7.4 Jury des diplômes

Le jury de chacun des diplômes objets de cette convention est le même que celui des étudiants inscrits dans les Masters français et la Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza hors double diplôme, et est donc constitué des mêmes membres.

Il est rappelé que le jury est souverain.

Article 8 – CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Chaque partie s'engage à considérer comme confidentielle toute information fournie par l'autre partie (documents, systèmes, logiciels, savoir-faire, méthodes, connaissances) et à n'utiliser celles-ci qu'à l'occasion de l'application de la présente convention.

ANNEXE

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer ou communiquer à quiconque, sauf aux membres de son personnel qui devraient en avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les informations confidentielles fournies. Chaque partie prendra toute disposition pour assurer le respect de ces obligations de secret par son personnel.

La présente obligation ne s'applique pas aux informations qui seraient déjà connues par l'autre partie avant leur réception, ou accessibles au public.

Chaque partie est responsable des données à caractère personnel qu'il traite dans le cadre de ce partenariat notamment en ce qui concerne les données personnelles des étudiants, et déclare être en conformité avec le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Connaissances antérieures

Chaque partie reste entièrement propriétaire de toutes ses connaissances, de quelque nature qu'elles soient, qu'elles soient protégées ou non par un droit de propriété intellectuelle.

9.2 Résultats propres

Chaque partie est propriétaire des résultats obtenus par elle seule durant la durée du présent accord, qu'ils soient protégeables ou non par un droit de propriété intellectuelle.

9.3 Résultats Communs

Les résultats des travaux menés en commun sont la propriété commune des parties. Les parties sont libres de les utiliser uniquement dans le cadre de l'objet de la présente convention.

Pour toute utilisation, exploitation en dehors de ce cadre, les parties se concerteront sur les modalités de ladite utilisation, exploitation et les consigneront par écrit.

Article 10 - COMMUNICATION ET USAGE DES LOGOS

Les Universités autorisent les communications sur le partenariat, quel que soit le support, sous réserve d'accord écrit sur les contenus rédactionnels.

Les Universités s'engagent notamment à communiquer via leur site internet respectif, et à échanger leurs logos et liens internet, pour les faire figurer sur leurs sites.

Enfin, tous les supports de communication associés à cette coopération devront mentionner au minimum les deux parties et si possible leurs logos.

Article 11 - DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de cinq ans.

ANNEXE

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

Tout renouvellement devra faire l'objet d'une nouvelle convention, et ne pourra être réalisé qu'après un bilan pédagogique et financier de l'ensemble du partenariat.

Article 12 - RÉSILIATION

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre partie d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses articles, ou par accord commun au plus tard le trente-et-un décembre (31 décembre) pour la rentrée académique suivante.

La résiliation par l'une des parties seule ne devient effective que trente jours après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée.

La présente convention est résiliée de plein droit en cas de cessation d'activité, dissolution ou liquidation amiable d'un des établissements.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties s'engagent à continuer la formation afin que les étudiants en cours de scolarité terminent le programme susdit et se voient, en cas de réussite aux examens, délivrer le double diplôme.

Article 13 - INTEGRALITÉ DU CONTRAT

La présente convention assortie de ses annexes exprime l'intégralité des obligations des Parties. Les parties s'engagent à négocier des solutions coordonnées pour la poursuite des études au niveau Doctorat. En ce sens, des avenants pourront être ajoutés à cet accord.

Article 14 – LITIGE ET ARBITRAGE

Tout litige découlant de l'interprétation et/ou de la mise en œuvre de cette convention devra être résolu à l'amiable. Les universités peuvent avoir recours à la conciliation pour parvenir à un accord.

Si le différend persiste, le litige sera porté devant le tribunal du défendeur qui appliquera la loi du défendeur.

La présente convention est rédigée en français et établie en deux exemplaires.

ANNEXE

Le à

Président de l'Université Toulouse 1 Capitole

Corinne Mascala

Le à

Recteur de l'Università degli Studi di Milano

Elio Franzini

PJ : liste des annexes :

- Annexe 1 : Descriptif des cours à suivre par les étudiants participant au programme
- Annexe 2 : Grille d'équivalence des notes
- Annexe 3 : Grille de correspondance des notes pour l'attribution de la note de Laurea magistrale a ciclo unico
- Annexe 4 : Liste des Masters 1^{ère} et 2^e année ouverts aux étudiants du double diplôme

ANNEXE

ANNEXE 1

LISTE DE COURS

Ci-après, détail des cours à suivre par les étudiants participant au programme.

Université Toulouse 1 Capitole	Année	Semestre	Université de Milan
<p><u>Etudiants français</u> (inscrits à UT1) L1 (60 ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit civil - Droit constitutionnel - Histoire des institutions - Introduction au droit privé - Introduction au droit public - Introduction historique à l'étude du droit - Institutions internationales - Institutions européennes <ul style="list-style-type: none"> - Economie - Droit italien 	1	1 & 2	<p><u>Etudiants italiens</u> (inscrits à UNIMI) Première année d'études à Milan</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit privé - Droit constitutionnel - Institutions de droit romain - Economie politique - Philosophie du droit - Histoire du droit médiéval et moderne
<p>L2 (60 ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit civil 1 et 2 - Droit administratif 1 et 2 - Procédure pénale <ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal - Droit des affaires 1 et 2 - Droit des finances publiques <ul style="list-style-type: none"> - Droit fiscal - Droit européen - Droit italien 	2	3 & 4	<p>Deuxième année d'études à Milan</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit du travail - Droit commercial - Droit pénal - Droit privé comparé ou droit public comparé - Sociologie du droit ou Théorie générale du droit

ANNEXE

<p>Les étudiants d'UT 1 étudient à UNIMI les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure pénale - Procédure civile - Droit administratif - Droit de l'UE matériel - Droit international public - + une matière au choix selon le plan de formation d'UNIMI - + un séminaire d'approfondissement au choix (3 ETCS) <p>NB : les étudiants seront inscrits pour ces matières sans prérequis (propedeuticità presunta)</p>	<p>3</p>	<p>5 & 6</p>	<p>Troisième année d'études à Milan</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure civile - Procédure pénale - Droit international - Droit administratif - Droit de l'Union européenne - Une matière au choix selon le plan de formation d'UNIMI
<p>Les étudiants d'UT 1 étudient à UNIMI les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit ecclésiastique ou droit canon - Contentieux administratif - Droit fiscal - Matière au choix selon le plan de formation UNIMI - Informatique juridique - Matière au choix selon le plan de formation UNIMI - Langue étrangère juridique - Droit civil I - Activité pratique 	<p>4</p>	<p>7&8</p>	<p>Les étudiants d'UNIMI vont à UT 1 pour suivre au choix les cours des Master 1 suivants (pour la liste des matières de chaque Master v. Annexe 4):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit international et droit européen - Droit des affaires - Droit pénal et sciences criminelles <p>Le choix de l'étudiant se fera après discussion et avis du responsable pédagogique en fonction de son projet de spécialisation en master 2</p>
<p><u>Année du master 2</u></p> <p>Le programme pédagogique varie selon le Master 2 choisi en fonction de l'offre de UT1 dans trois domaines de spécialisation (pour la liste de l'offre des Masters 2 v. Annexe 4):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit international et droit européen - Droit des affaires - Droit pénal et sciences criminelles 	<p>5</p>	<p>9&10</p>	<p><u>Année du master 2</u></p> <p>Le programme pédagogique varie selon le Master 2 choisi en fonction de l'offre de UT1 dans trois domaines de spécialisation (pour la liste de l'offre des Masters 2 v. Annexe 4):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit international et droit européen - Droit des affaires - Droit pénal et sciences criminelles

Annexe 2 :**Grille de correspondance de notes****entre UNIMI et UT 1**

NOTES ECTS	NOTES UNIMI	NOTES UT 1	MENTIONS
A	30 e lode	20	Très bien
	30 e lode	19	
	30	18	
	29/28	17	
	27	16	
B	26	15	Bien
	25	14	
C	24	13	Assez bien
	23	12	
	22	11	Passable
	20-21	10,5	
E	18-19	10	
		ECHEC	

ANNEXE
ANNEXE 3

GRILLE DE CORRESPONDANCE DE LA NOTE FINALE DE MASTER 2

TABELLA CONVERSIONE VOTI LAUREA

La note transmise à UNIMI par UT1 et prise en compte par UNIMI pour la validation de la Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza correspond à la moyenne des moyennes annuelles obtenues par l'étudiant dans le cadre de son diplôme (5 ans). Cette moyenne comprend la note du mémoire rédigé dans le cadre du Master 2. Cette note globale est sur 20.

La grille de correspondance des notes pour la validation du Master 2 sera la suivante :

Voti/notes italiani/italiennes	Voti/notes francesi/français
70-80/100	10/20
90/100	11/20
95/100	12/20
99-100/100	13/20
103	14/20
106	15/20
107	16/20
108	17/20
110 con o senza lode	18/20

ANNEXE

ANNEXE 4

4^{ème} année : les étudiants italiens suivent, au choix, les cours du *Master 1 Droit International et Droit Européen* ou du *Master 1 Droit des Affaires* ou du *Master 1 Droit pénal et sciences criminelles*

Master 1 Droit des Affaires

1^{er} semestre		2^{ème} semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
UE 1 – 3 matières obligatoires : - Droit des affaires 1 (droit du financement des entreprises) - Une matière au choix avec TD : Droit civil 1 (droit des sûretés et garanties du crédit) OU Fiscalité de l'entreprise 1 - La matière non choisi, sans TD : Droit civil 1 OU Fiscalité de l'entreprise 1	6 6 4	UE 4 – 3 matières obligatoires : - Droit des affaires 2 (droit des entreprises en difficulté) - Une matière au choix avec TD : Droit civil 2 (vente et contrats de distribution) OU Fiscalité de l'entreprise 2 - La matière non choisi, sans TD : Droit civil 2 OU Fiscalité de l'entreprise 2	6 6 4

ANNEXE

<p>UE 2 – 3 options parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupements à statut spécial - Droit des restructurations des entreprises - Droit de la banque et des marchés financiers - Droit du commerce international - Droit des assurances - Principes du management - Droit des entreprises et du foncier agricole 	<p>12 (4 par matière)</p>	<p>UE 5 – 3 options parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriété intellectuelle - Droit pénal des affaires - Droit civil 3 (représentation, entreprise, services, arbitrage, transaction, contrats aléatoires) - Droit européen de la concurrence - Comptabilité financière - Procédures civiles d'exécution - Droit international et européen des transports - Droit aérien et spatial 	<p>12 (4 par matière)</p>
<p>UE 3 – Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)</p>	<p>2</p>	<p>UE 6 - Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)</p>	<p>2</p>
<p>TOTAL</p>	<p>30</p>	<p>TOTAL</p>	<p>30</p>

ANNEXE

Master 1 Droit International et Droit Européen

1^{er} semestre		2^{ème} semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
UE 1 – 2 matières à TD parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Droit international privé 1 - Contentieux international - Contentieux de l'Union Européenne - Droit international et européen des Droits de l'Homme + 2 matières sans TD : les deux matières non choisies avec TD parmi la liste ci-dessus	12 (6 par matière) 8 (4 par matière)	UE 4 – 2 matières à TD parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Droit international privé 2 - Droit international public - Droit du marché intérieur - Droits fondamentaux de l'UE + 2 matières sans TD : les deux matières non choisies avec TD parmi la liste ci-dessus	12 (6 par matière) 8 (4 par matière)
UE 2 – 2 options parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal international et européen - Droit fiscal international et européen - Droit privé comparé - Droit public comparé - Droit du commerce international - Droit international économique - Droit européen du numérique 	8 (4 par matière)	UE 5 – 2 options parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal international et humanitaire - Droit international et européen des affaires - Droit européen de la concurrence - Droit international et européen des transports - Droit aérien et spatial - Droit de la nationalité des étrangers - Droit européen des innovations et du numérique - Droit des relations extérieures 	8 (4 par matière)
UE 3 – Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)	2	UE 6 - Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)	2
TOTAL	30	TOTAL	30

ANNEXE

Master 1 *Droit pénal et sciences criminelles*

1^{er} semestre		2^{ème} semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
UE 1 – 2 matières à TD parmi : - Droit pénal spécial 1 - Droit processuel - Contrats civils et commerciaux	14	UE 4 – 2 matières renforcées au choix parmi : - Droit pénal spécial 2 - Procédure pénale approfondie - Contrats civils et commerciaux 2 2 options parmi: - Droit pénal des affaires - Droit des peines et criminologie - Histoire contemporaine - Procédure civile approfondie - Procédures civiles d'exécution - Droit de la nationalité et des étrangers	14

ANNEXE

<p>UE 2 – 2 options parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal international et européen - Droit pénal du travail - Philosophie du droit - Contentieux de l'UE - Droit international et européen des droits de l'homme - Histoire de la justice - Droit des sûretés <p>Une matière au choix parmi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal international et européen - Droit pénal du travail 	14	<p>UE 5 – 1 matière au choix parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal des affaires - Droit des peines et criminologie <p>2 options parmi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal des affaires - Droit des peines et criminologie - Histoire contemporaine - Procédure civile approfondie - Procédures civiles d'exécution - Droit de la nationalité et des étrangers 	14
<p>UE 3 – Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)</p>	2	<p>UE 6 - Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)</p>	2
TOTAL	30	TOTAL	30

5^{ème} année : les étudiants italiens et français suivent, au choix, les cours des Masters 2 dans trois domaines de spécialisation, en fonction du choix effectué en Master 1

Droit International et Droit Européen :

- Master (M2) Comparative & European Private International Law (CEPIL)
- Master (M2) Droit International et Comparé (MADIC)
- Master (M2) Droits des Libertés
- Master (M2) International Business Law (IBL)
- Master (M2) International Economic Law (MINTEC)
- Master (M2) Juriste Européen Programme Droit Européen Général
- Master (M2) Juriste Européen Programme Espace, Liberté, Sécurité, Justice
- Master (M2) Juriste International

Droit des Affaires :

- Master (M2) Droit des Transports et de l'Aéronautique
- Master (M2) Droit de la Propriété Intellectuelle
- Master (M2) Droit et Gestion des Entreprises Agricoles et Agroalimentaires

ANNEXE

- Master (M2) Droit Fondamental des Affaires (DFA)
- Master (M2) Juristes d'Affaires - DJCE
- Master (M2) Secteur Financier

Droit pénal et sciences criminelles:

- Master (M2) Droit pénal des affaires publiques et privées
- Master (M2) Droit Pénal et Sciences Criminelles

Les programmes détaillés des Masters 2 peuvent être consultés sur le site internet: <http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/nos-masters-en-droit-327402.kjsp?RH=1319186557727#1>